



Tél: 04 90 74 12 70  
e-mail : [info@gargas.fr](mailto:info@gargas.fr)  
[www.gargas.fr](http://www.gargas.fr)

## ARRETE PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR UN GOUTER PARTICIPATIF Pétitionnaire : ECOLE LES OCRES représentée par Mme RIBEIRO

### **Le Maire de la commune de GARGAS,**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural,

Vu la demande en date du 16/09/2025 de l'école élémentaire « les Ocres » représentée par Mme RIBEIRO, 400 avenue des Cordiers 84400 GARGAS en vue d'occuper temporairement le domaine public (espace public devant l'école) pour organiser un goûter participatif,

Vu le décret n° 64.262 du 14.03.1964 relatif à la conservation et la surveillance des voies communales,

## **ARRETE**

**Article 1** : Le déclarant est autorisé à occuper temporairement le domaine public (espace public devant l'école) pour organiser un goûter participatif.

**Article 2** : Le présent arrêté sera applicable tous les vendredis (en période scolaire) de 16h à 17h du 26 septembre au 5 décembre 2025 inclus.

**Article 3** : Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 4** : Le déclarant sera tenu à réparer à ses frais toutes avaries pouvant être occasionnées aux installations du fait de l'occupation du Domaine Public.

**Article 5** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant la durée des travaux.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

**Article 7** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Maire de GARGAS et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire : **ECOLE ELEMENTAIRE « LES OCRES » représentée par Mme RIBEIRO**

Fait à GARGAS le 23 septembre 2025

Le Maire

Bruno VIGNE-ULMIER